

**BANQUE ZITOUNA**  
**SOCIETE ANONYME au capital de 265.000.000 de dinars**  
**Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram**  
**Identifiant unique : 1120822H**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 25 AVRIL 2025**  
**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de **74 168 207, 046 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **38 675 344,637** soit au total un résultat distribuable de **112 843 551,683 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **5 642 177,584 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **66 450 000 ,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **40 751 374, 099** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

<b>À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)</b>	<b>5 642 177,584</b>
<b>Aux réserves pour réinvestissements exonérés</b>	<b>66 450 000 ,000</b>
<b>Aux résultats reportés</b>	<b>40 751 374, 099</b>

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales**

En l'absence des conventions à soumettre aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, la cinquième résolution est considérée comme nulle et non avenue.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Septième résolution : Fixation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 MDT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Huitième résolution : Nomination d'un Administrateur**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de nommer Mr. Jamel BOUZAIENE et Mr. Makrem BEN SASSI administrateurs de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2027.

La signature du présent procès-verbal par les administrateurs vaut, pour chacun, acceptation de ses fonctions et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Neuvième résolution : Nomination des commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des sociétés FMBZ KPMG Tunisie représentée par Mme Emna RACHIKO et LEJ Audit représentée par M. Bassem JEDDOU toutes deux membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaires aux comptes pour une

durée de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

La signature du présent procès-verbal par Mme Emna RACHIKO représentante de FMBZ KPMG Tunisie et Bassem JEDDOU représentant de LEJ AUDIT vaut, pour chacun d'eux, acceptation de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Dixième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale**

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Onzième résolution : Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

**Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**



## Bilan après Affectation du Résultat Comptable

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	820 881	611 374
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	135 247	40 160
Créances sur la clientèle	5-1-3	5 784 068	5 023 497
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-4	329 062	234 159
Valeurs immobilisées	5-1-5	111 273	113 442
Autres actifs	5-1-6	252 215	415 899
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 432 745</b>	<b>6 438 531</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Banque Centrale et CCP	5-2-1	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-2	119 937	73 924
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-3	6 320 671	5 504 368
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-4	-	-
Autres passifs	5-2-5	309 332	221 601
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 749 940</b>	<b>5 799 893</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		377 054	304 963
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	30 000
Résultats reportés		40 751	38 675
Résultat de l'exercice		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5-3</b>	<b>682 805</b>	<b>638 638</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>7 432 745</b>	<b>6 438 531</b>



**Liste des mandats occupés par les administrateurs dans d'autres établissements  
conformément aux dispositions de l'article 192 du CSC**

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Victor Nahim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC.</li> <li>- Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth</li> </ul>
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DG MAJDA TUNISIA</li> <li>- Gérant MAJDA international Trading</li> <li>- PCA Zitouna Finances</li> <li>- PCA Zitouna Capital</li> <li>- PCA EXCELIA</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> <li>- Administrateur Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur Marina Gammarth</li> <li>- Administrateur La Cigale Tabarka</li> <li>- Administrateur La Cigale Gammarth</li> <li>- Administrateur Golf Tabarka</li> <li>- Administrateur HMC</li> </ul>
M. Mounir FAKHET	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> <li>- Administrateur Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur Zitouna Finances</li> <li>- Administrateur EXCELIA</li> <li>- Administrateur Zitouna Capital</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> </ul>
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- aucun
M. Jamel BOUZAIENE	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	- aucun
M. Makrem BEN SASSI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCA Zitouna Paiement</li> <li>- Administrateur Zitouna Takaful</li> <li>- Administrateur EXCELIA</li> <li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li> </ul>
Mr Abdelkader BOUDRIGA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur Assurance COMAR</li> <li>- Administrateur Assurance HAYET</li> </ul>
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.	- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen

**Liste des mandats occupés par les administrateurs dans d'autres établissements  
conformément aux dispositions de l'article 209 du CSC**

Nom, Prénom	Qualité	Mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Mounir FAKHET	Directeur Général		<ul style="list-style-type: none"><li>- Administrateur Zitouna Tamkeen</li><li>- Administrateur Zitouna Paiement</li><li>- Administrateur Zitouna Finances</li><li>- Administrateur EXCELIA</li><li>- Administrateur Zitouna Capital</li><li>- Administrateur Zitouna Takaful</li></ul>